

**Zeitschrift:** Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé  
**Herausgeber:** Association suisse de propriétaires de tracteurs  
**Band:** 16 (1954)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Paysans - il est en votre pouvoir ...  
**Autor:** Baumann, P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1049240>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Paysans — il est en votre pouvoir . . .

La question de savoir s'il ne serait pas possible d'interdire la vente de telle ou telle machine n'ayant pas donné satisfaction dans la pratique a déjà été soulevée à plusieurs reprises lors de réunions ou de discussions entre agriculteurs et conseillers d'exploitation.

Il va de soi que l'Etat ne peut pas et ne doit pas s'immiscer dans toutes les affaires. N'importe quel achat est un contrat qui nécessite l'accord de deux parties; autrement dit, toute liberté est laissée à chaque partie contractante de signer le contrat d'achat ou non.

Les profanes seraient tentés de faire grief à l'Etat ou aux organisations agricoles de ce que les agriculteurs n'ont pas la possibilité d'être conseillés avant de faire l'acquisition d'une machine. Pourtant, depuis que furent créés (avant 1947, déjà) le Bureau de conseils pour l'achat de machines de l'Union suisse des paysans ainsi que la Fondation suisse «Le Trieur», et depuis que fut fondé en 1947 l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), à Brougg — lequel a pris la succession des deux institutions précitées —, un tel reproche n'a pas sa raison d'être. De plus, pour des conseils, l'agriculteur peut s'adresser encore aux écoles cantonales d'agriculture, aux secrétariats agricoles, de même qu'à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles, à Brougg, et à ses 17 sections cantonales ou régionales. Les paysans ne manquent donc pas de possibilités d'information dans le domaine du machinisme agricole..

Etant donné qu'il existe aujourd'hui une forte concurrence dans le commerce des machines agricoles et que de nouvelles firmes (de peu de durée, souvent) sont continuellement fondées, il arrive que certaines indications relatives à la puissance et aux qualifications ne correspondent pas toujours à la réalité. Des nouveautés sont parfois lancées sur le marché à grand renfort de propagande tapageuse et d'appellations technico-scientifiques et elles éveillent d'emblée le scepticisme des professionnels quant à leur comportement dans la pratique. Il est intéressant de noter à ce propos que de telles machines, d'efficacité problématique, trouvent un écoulement relativement facile grâce à une sorte de psychose où la question de mode prédomine. Le jour où les paysans font les mauvaises expériences que l'on craignait, ils se retournent contre les organisations agricoles pour leur en faire reproche !

Faisons remarquer une fois de plus que les agriculteurs n'ont pas seulement la possibilité de se faire conseiller en prévision de l'achat d'une machine, mais qu'ils ont aussi celle de demander aux représentants que les rapports d'essais de l'IMA leur soient montrés. Avant de rédiger un tel rapport, l'IMA procède toujours pendant toute la saison aux essais des machines soumises à son appréciation. En exigeant les rapports d'essais avant de faire l'acquisition de machines, le paysan évitera des pertes. En outre, il contribuera ainsi à empêcher l'apparition de firmes de durée éphémère, lesquelles font de bonnes affaires avec un appareil ou une machine en vogue, puis «disparaissent» aussi rapidement qu'elles avaient surgi, laissant l'agriculteur en être pour ses frais. La présentation des rapports d'essais de l'IMA est du reste également désirée par les maisons d'ancienne renommée, qui n'ont pas intérêt à voir apparaître ces firmes de brève existence, l'ensemble du commerce des machines agricoles se trouvant compromis par leurs procédés. Au reste, de nombreux constructeurs de machines soumettent pour ainsi dire automatiquement leurs nouveautés à l'IMA aux fins d'essai, de sorte que la présentation du rapport d'essai de l'IMA doit être toujours exigée. Au cas où le représentant assurerait que la machine qu'il propose est en cours d'essai, l'agriculteur fera bien de s'informer lui-même auprès de l'IMA pour savoir si c'est exact (tél. 056/4 22 02). Cette dépense minime en vaudra la peine.

Paysans ! Réfléchissez bien qu'il est en votre pouvoir de faire en sorte que le commerce des machines agricoles se maintienne sur une base saine. Avant tout achat de machine, demandez par conséquent le rapport d'essais de l'IMA !

(Trad. R. Schmid, Brougg)

P. Baumann.



L'huile de marque qui vous garantit  
un graissage parfait et économe

PENNSYLVANIA OIL COMPANY LTD. BALE  
Téléphone (061) 34 85 18

## Pour ceux qui tiennent à le savoir ...



AECHERLI sort une **faucheuse à moteur à transmission médiane**, de construction toute nouvelle:

de forme parfaite et de fabrication soignée, elle est légère, pratique et maniable.

On y trouve d'**intéressantes nouveautés** au moteur, à l'embrayage et à la transmission, ainsi que l'éclairage électrique.

Cette **faucheuse TYPE 54** est la machine pour **tous** les terrains. Ce ne sont pas seulement sa forme et sa construction qui soulèvent l'enthousiasme, mais avant tout son prix avantageux.

Demandez-nous nos prospectus spéciaux.  
Nous vous conseillerons sans aucun frais  
pour vous.



Je m'intéresse à ..... TR

Adresse exacte .....

à envoyer sous pli ouvert, affranchi à 5 ct., à:

**FABRIQUE DE MACHINES AECHERLI S.A., REIDEN / LU**

Tél. (062) 9 33 71